

STEPHANE PESSINA



Spécialités :

Droits de la nature, Droit des peuples autochtones, Droits de la propriété intellectuelle, Droit du spectacle, Droit des personnes et des biens, Droit des contrats appliqué aux activités culturelles

Autres champs de recherche :

Philosophie et méthodologie du droit, Droit de l'environnement, Logique, Sociologie, Anthropologie
(06 11 73 63 60 / stephane.pessina@univ-rouen.fr)

Distinctions : Lauréat de la Faculté de Droit de Montpellier : 1^{er} prix au Concours de droit civil
Médaille de bronze de la Défense Nationale

ORCID : 0009-0005-4175-142X

IdHAL : stephane-pessina

Linkedin : www.linkedin.com/in/stéphane-pessina-44006172

Professeur des universités en droit privé à l'Université de Rouen-Normandie
Chargé de mission TES (DDRS)

FORMATIONS/DIPLOMES

01/09/2023	ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES
2014	HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES Jury : Professeurs Anne-Thida NORODOM (directeur), André LUCAS et Patrick TAFFOREAU, Gilda NICOLAU, DR CNRS Marie-Angèle HERMITTE
2006	Thèse publiée aux PUAM, préface Doyen Michel VIVANT, Avant-propos Alain SUPIOT
01/02/2006	Prise de fonctions effectives comme maître de conférences
2005	Classé premier par la commission de spécialistes de la faculté de droit de Rouen
2005	QUALIFICATION par le CNU aux fonctions de maître de conférences en droit privé
2001 à 2003	ATER, Faculté de Droit, Université Montpellier I : Introduction au droit (L1), Droit de la famille (L1), Droit des obligations (L2).
1998 à 2001	Chargé de TD en M1, Faculté de Droit, Université Montpellier I : Droit bancaire, Droit des procédures collectives.
1998/2004	THÈSE DE DOCTORAT EN DROIT PRIVÉ : « <i>L'artiste-interprète salarié (entre création intellectuelle et protection sociale)</i> », (dir.) Doyen Michel VIVANT. Jury : Professeurs Paul-Henri ANTONMATTEI, Marie-Laure MATHIEU-IZORCHE, Pierre SIRINELLI, Jérôme PASSA, Michel VIVANT.
1999	CAPA : Obtention du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat
1997/1998	DEA « Droit des créations immatérielles », Université Montpellier I, <i>mention Assez Bien</i> . Mémoire : « <i>Œuvre et interprétation</i> », (dir.) Doyen Michel VIVANT et Pierre-Marie BOUVERY
1997	PRE-CAPA : Réussite à l'examen d'entrée à l'école du Barreau.
1991/1996	- MAITRISE DE DROIT PRIVÉ, option droit de l'entreprise, Université Montpellier I Formation complémentaire au Magistère-DJCE de l'École du Droit de l'Entreprise de Montpellier. Mémoire : « <i>La musique enregistrée et le droit</i> » (meilleur mémoire de la promotion) - LICENCE DE DROIT PRIVÉ, Université Montpellier I ; <i>Deuxième prix de T.D. en DROIT CIVIL</i> - DEUG DE DROIT II, Université Montpellier I ; <i>LAURÉAT de la Faculté : premier prix au Concours de DROIT CIVIL, Deuxième prix de T.D. en DROIT CIVIL</i> - DEUG DE DROIT I, Université Montpellier I, <i>mention Assez Bien</i>
1991	BACCALAURÉAT « B », <i>mention Assez Bien</i>

AUTRES EXPÉRIENCES DE TRAVAIL ET CIVIQUES

Barreau

1999 et 2000 Avocat collaborateur au Cabinet Christian LE STANC (Montpellier) : contrats ; transactions ; droit d'auteur ; droit de l'informatique et des réseaux ; droit des brevets, droit des marques.

Service militaire

1996/1997 Conseiller juridique : droit civil, droit commercial, droit de la consommation.

AUTRES INFORMATIONS

Anglais courant et juridique : Lu, parlé et écrit. Séjours à Londres, Bath, Saint-Andrews (GB-SCT), Dublin (IRL), New-York, Buffalo, Houston (USA).

Activités artistiques : pratique du chant et de la trompette (Rock et Jazz).

Sports : Golf ; Plongée sous-marine.

Centres d'intérêt : Spectacles vivants. Arts et savoir-faire d'ici et d'ailleurs. Curieux de découvrir d'autres manières de penser, de voir, de vivre et d'habiter le Monde, d'autres cosmologies en somme.

Exposé présentant mes activités en matière de recherche, d'enseignement, d'administration et mes diverses responsabilités collectives.

1. Activités scientifiques

Mots clés de mes recherches :

Droit et Sciences. Sciences humaines et sociales. Méthodologie. Philosophie. Logique. Dialogique. Mésologie. Anthropologie. Sociologie. Pensée complexe (*complexus*). Droits de la nature. Droit de l'environnement. Droit des peuples autochtones. Ethique. Ressources génétiques. Savoirs traditionnels. Expressions culturelles traditionnelles. Biodiversité. Mésocentrisme. Trans-éthique de reliance. Approche relationniste du droit.

Sujet et objet de droit. *Summa divisio* personne/chose. Personnalité juridique. Personnification de la Nature. Choses. Responsabilité. Gardien. Biens. Communs. Propriété. Possession. Usage. Milieu. Environnement. Patrimoine.

Propriétés intellectuelles. Propriété littéraire et artistique. Propriété industrielle.

Activités culturelles. Spectacle vivant. Artiste du spectacle. Entrepreneur de spectacles. Contrats du spectacle

Notice courte :

Stéphane PESSINA est professeur des universités en droit privé à l'Université de Rouen-Normandie, membre du CUREJ (Centre Universitaire Rouennais d'Etudes Juridiques CUREJ, EA 4703). Auteur d'une thèse de doctorat portant sur le statut de l'artiste-interprète salarié (entre protection sociale et création intellectuelle) publiée aux PUAM en 2006 (préface de Michel VIVANT ; avant-propos d'Alain SUPIOT¹), ses travaux de recherche s'organisent en deux principaux axes.

D'une part, il continue d'analyser l'expansion progressive et constante des droits de propriété intellectuelle et plus spécifiquement des droits voisins du droit d'auteur. Il analyse notamment le statut de l'artiste-interprète/artiste du spectacle dans toutes ses dimensions et toutes ses interactions avec les acteurs culturels (au croisement du droit de la propriété littéraire et artistique et du droit social).

D'autre part, il développe notamment une analyse des mouvements de patrimonialisation/personnification des milieux de vie sur Terre qui réinterrogent les notions juridiques de personne, de patrimoine, de propriété, de bien, de chose, de savoir, de tradition, de culture et de logique au regard, tout d'abord, de la montée en puissance respective de l'immatériel et des revendications des peuples autochtones (savoirs traditionnels associés ou non à des ressources génétiques ou à des expressions culturelles traditionnelles) et ensuite, des crises majeures liées à l'érosion massive de la biodiversité, aux multiples pollutions et aux changements climatiques qui en résultent, lesquelles nous somment de réagir et d'interroger de façon critique nos modes de vie et nos façons d'habiter la Terre.

Notice détaillée :

Voici une présentation synthétique des deux principaux champs de recherche que j'ai progressivement investis depuis 1998. J'essaie de contribuer à ma manière à une meilleure compréhension du Droit et des droits afin d'éclairer des questions parfois jugées difficiles car à la conjonction de plusieurs logiques opposées ou concurrentes et en même temps complémentaires.

1. Recherches liées à ma thèse : Le statut de l'artiste-interprète/artiste du spectacle. Analyse du droit des activités culturelles articulant droits de propriété intellectuelle/droit du spectacle/droit de la culture.

Mon sujet de thèse de doctorat était au carrefour du droit des propriétés intellectuelles et du droit social. J'ai contribué à démontrer les ressorts de leur articulation en analysant leurs relations complexes², lesquelles s'inscrivent de façon plus large dans la problématique de la création salariée. J'ai de la sorte traité une question qui n'avait, pour ainsi dire, jamais été abordée de cette façon auparavant, comme le soulignent l'avant-propos d'Alain SUPIOT et la préface de Michel VIVANT au sein de la version publiée de ma thèse parue aux PUAM en 2006.

¹ <https://www.college-de-france.fr/site/alain-supiot/index.htm> : Docteur d'État en droit (Bordeaux, 1979), agrégé des facultés de droit (1980), docteur *honoris causa* des universités de Louvain-la-Neuve, Aristote de Thessalonique, Liège et Buenos Aires, Alain Supiot est membre correspondant de la *British Academy* (2015). Au cours de sa carrière, il a été successivement professeur à l'université de Poitiers puis de Nantes (UMR-CNRS 6028), et membre senior de l'Institut universitaire de France (2001), avant d'être élu au **Collège de France** en 2012 – où il a occupé jusqu'en 2019 la chaire État social et mondialisation : analyse juridique des solidarités. Il a présidé de 1998 à 2000 le Conseil national du développement des sciences humaines et sociales, et a été membre, de 2016 à 2018, de la [Commission mondiale sur l'avenir du travail](#). Au cours de sa carrière, il a passé plusieurs années de recherche à l'étranger (1981 : *Institute of Industrial Relations* de Berkeley ; 1989/1990 : institut universitaire européen de Florence ; 1997/1998 : *Wissenschaftskolleg zu Berlin*). À Nantes, il a fondé en 1995 la Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin, puis en 2008 l'[Institut d'études avancées](#), qui accueille conjointement en résidence scientifique des savants des pays du « Sud » et du « Nord ».

² Sur la complexité, cf. notamment les travaux d'Edgar MORIN, *Les 7 savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Seuil, 2000.

Mon article sur « la titularité des droits de la propriété intellectuelle des artistes-interprètes salariés de droit privé et agents publics »³ en témoigne en se concentrant sur deux qualités juridiques qu'endossent fréquemment les artistes-interprètes : celle de salarié et celle d'agent public.

Divers autres articles reflètent à mon sens la portée de mon investissement dans cette thématique innovante au croisement de plusieurs disciplines permettant de penser en même temps à la dimension sociale d'une question (protection de la personne du travailleur par le droit social) et à sa dimension intellectuelle patrimoniale et extra-patrimoniale (protection par des droits voisins du bien réalisé : l'interprétation). Il en est ainsi des commentaires d'arrêts groupés publiés dans les Grands arrêts de la propriété intellectuelle chez Dalloz : « Artistes-interprètes : émergence d'un statut, reconnaissance d'une qualité »⁴ et le commentaire d'arrêts groupés : « Artistes-interprètes : des droits affirmés »⁵.

Un autre article atteste aussi de l'analyse de ces problématiques, celui relatif à l'analyse de la notion clef d'artiste du spectacle : « La qualité d'artiste du spectacle : une notion dévoyée. Du droit du spectacle artistique au droit du divertissement »⁶. La qualité d'artiste du spectacle semble en effet régulièrement dévoyée dans la jurisprudence. Certains de ses critères de définition sont, d'une part, inopportuns, en ce qu'ils aboutissent à une confusion avec la qualité d'artiste-interprète. D'autres critères s'avèrent, d'autre part, dangereux en ce qu'ils risquent de continuer à favoriser un recours abusif au statut d'artiste du spectacle. Ainsi, voilà deux tendances particulièrement néfastes pour l'équilibre de la profession et la bonne compréhension des univers du droit social du spectacle et des droits voisins des artistes-interprètes se produisant dans le cadre de spectacles vivants.

Enfin, c'est peu après ma soutenance de thèse et en lisant un stimulant ouvrage d'Alain SUPIOT⁷ que j'ai pris conscience de l'importance que représentait pour moi les démarches ethnographiques et plus largement anthropologiques et la nécessité de continuer à m'ouvrir à d'autres disciplines scientifiques. J'ai ainsi peu à peu développé une analyse que l'on pourrait qualifier de « comparée » de diverses notions clef de notre culture juridique au regard de la montée en puissance de l'immatériel et des revendications des peuples autochtones.

2. Recherches liées à mon besoin de décloisonner mes savoirs et animées par la conviction qu'il est non seulement nécessaire de développer une pensée complexe (dans la lignée de l'œuvre d'Edgar MORIN) mais aussi de croiser les approches et les logiques de diverses disciplines tant des sciences humaines et sociales que des sciences de la nature.

Sans être exhaustif, sont ainsi convoquées et intégrées des disciplines comme l'anthropologie, la sociologie, la philosophie, la logique, la mésologie, l'histoire, la géographie, la science politique, l'économie, la gestion, mais encore l'éthologie, la biologie, la physique et la cosmologie.

Et chemin faisant, au gré des rencontres, des lectures, des discussions, à la faveur des connexions qui se créent peu à peu, je mets en lumière une conviction qui s'éclaire progressivement.

En quelques mots, je suis convaincu qu'il nous faut adopter un nouveau paradigme de vie et prendre conscience de la pertinence de reconfigurer les hiérarchies arbitraires et unilatérales que l'espèce humaine a imposé à toutes les autres espèces vivantes et plus largement encore à toute la planète Terre, c'est-à-dire à tout ce qui existe, de vivant ou pas, sur cette planète.

Unitas multiplex. L'idée maîtresse est de partir d'une approche systémique, de se donner les moyens de développer enfin une vraie et digne pensée complexe au sens si bien explicité par Edgar MORIN. *Complexus* signifie ce qui est tissé ensemble. En effet, il y a complexité : lorsque, d'une part, sont inséparables les éléments différents constituant un tout (comme l'économique, le politique, le sociologique, l'affectif, le mythologique), lorsque, d'autre part, il y a tissu interdépendant, interactif et inter-réactif entre l'objet de connaissance et son contexte, les parties et le tout, le tout et les parties, les parties entre elles.

C'est l'appréhension de ce lien entre l'unité et la multiplicité, entre l'un et le multiple qui est au cœur de ma démarche de chercheur. Je m'astreins donc autant que possible à essayer de développer une aptitude pour situer toutes mes/les informations dans un contexte et un ensemble.

Une telle pensée systémique ne peut se satisfaire des conséquences dramatiques qui accompagnent les réalisations mortifères qui sont liées au triomphe du paradigme occidental moderne classique⁸ (POMC) tel que défini par Augustin BERQUE. Le POMC est onto/logiquement fondé sur le principe de déterrestation, qui consiste à abstraire notre être de

³ *Propr. intell.*, n° 17, oct. 2005, pp. 414 à 427.

⁴ *Les grands arrêts de la propriété intellectuelle*, (dir.) M. VIVANT, Préface Ph. JESTAZ, Dalloz, 3^{ème} éd., 2019, commentaire n° 26.

⁵ *Les grands arrêts de la propriété intellectuelle*, *op. cit.*, commentaire n° 27.

⁶ *Propr. intell.*, n° 27, avril 2008, pp. 194 à 205.

⁷ *Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit*, Seuil, 2005.

⁸ POMC (*pé-o-ème-sé*) Abrév. de « paradigme occidental moderne classique », appareil caractérisé notamment par le renversement copernicien, le dualisme et le mécanisme cartésiens, l'espace et le temps absolus de Newton, le matérialisme, le capitalisme, l'individualisme méthodologique issu du nominalisme médiéval, et l'individualisme ontologique induit par la subjectivité (terme défini ci-après) moderne. A été ébranlé dès le XIX^e siècle par les géométries non euclidiennes et le marxisme, au XX^e par la phénoménologie, la cosmologie einsteinienne et la physique quantique, mais règne encore sur ce que l'on considère ordinairement comme la réalité, i. e. la fiction d'un pur objet (S et non pas S/P). <https://mesoglo.blogspot.fr/2017/08/25-aout-2017.html>? Cf. le glossaire de mésologie selon Augustin BERQUE : <https://mesoglo.blogspot.com>

son milieu, à la fois ontologiquement, par le principe d'abstraction du dualisme⁹ moderne, et logiquement, par le principe du tiers exclu¹⁰. De ces deux principes découlent les diverses expressions de la modernité que sont le mécanicisme, le réductionnisme, l'analytisme, l'individualisme, le quantitativisme, l'industrialisme et le capitalisme.

Les sceptiques ont longtemps jeté le doute sur l'urgence d'opérer un vrai et profond changement, mais les faits sont là ! Et les faits ne sont pas des opinions ! Ils sont bien réels et ils ne peuvent plus être balayés au nom d'une idéologie qui a certes démontré son efficacité économique et qui a amené une vraie part de bien être pour des milliers d'êtres humains, mais au prix d'un mal être et parfois d'un massacre généralisé de tout le reste (du reste de l'humanité, de la faune, de la flore, du monde minéral, des eaux, de l'atmosphère) et partout. Toute cela s'est produit à une vitesse étourdissante, selon des logiques de production industrielle déraisonnables et a nécessité une consommation effrénée et sans limites de quantités phénoménales d'énergies d'abord fossiles (qui sont pourtant épuisables et seront bientôt épuisées).

Alors que faire pour modifier en profondeur les piliers de l'actuel paradigme qui nous gouverne ?

Il est temps, j'en ai la conviction, de promouvoir l'avènement d'un nouveau paradigme complexe d'implication/distinction/conjonction qui seul permettrait de concevoir, d'une part, l'unidualité de la réalité humaine (naturelle ⇔ culturelle, cérébrale¹¹ ⇔ psychique¹²), et d'autre part, la relation à la fois d'implication et de séparation entre l'homme et la nature.

Il est temps de nous recosmiser, de nous renaturer et, pour ce faire, d'abandonner la logique dualiste qui sépare l'Homme de la Nature ; et reconnaître pleinement les liens d'interdépendance qui existent entre eux.

Il est temps de limiter notre impact et nos traces sur la Nature.

Il est temps d'arrêter de penser que Dieu, ou toute autre force surnaturelle, nous aurait donné la Terre pour qu'on l'exploite à l'envi jusqu'à plus soif et qu'on se permettent de considérer que tout ce qui n'est pas humain peut être assimilé à une chose sans âme, sans conscience, sans langage, sans intelligence, sans émotions.

Il est temps d'arrêter de croire que l'Homme est à part ! Qu'est-ce qui distingue l'Homme de tout le reste ? Rien de pertinent. Mais s'appuyant sur sa parole unilatéralement consacrée comme toute puissante, par un recours abusif aux fictions juridiques et une approche philosophique biaisée, l'Homme s'est auto-proclamé différent et à la tête d'une hiérarchie qu'il a lui-même établie.

Comment peut-on encore accepter une telle bouffonnerie plus longtemps ? Comment continuer à trouver légitime d'être juge et partie ? Comment continuer à fouler le principe du contradictoire au prétexte qu'on ne comprend pas les langages des autres entités, vivantes ou pas – là n'est pas l'essentiel d'ailleurs –, qui nous entourent et dont nous avons cruellement besoin pour survivre ? Comment continuer à nier aussi impunément de telles insultes à la logique la plus élémentaire ?

Il est temps de respecter tout ce qui constitue nos milieux de vie de la même façon que nous respectons la dignité de la personne humaine.

C'est à l'aune de ces questionnements légitimes que s'explique le mouvement actuel de personnification de la Nature ; mouvement qui ne cesse de s'amplifier et d'apparaître inévitable car animé par la force de l'évidence. Pour continuer à nourrir les sursauts de ce changement indispensable que j'appelle de mes vœux, je développe des recherches à titre individuel et à titre collectif qui empruntent momentanément les deux axes suivants :

- Étude des mouvements inverses de patrimonialisation de la nature, d'un côté, et de personnification de la nature, de l'autre : la nature qualifiée de patrimoine est une nature qui est considérée comme une chose appropriable – un bien, ayant une valeur monnayable et dont les produits circulent sur les marchés globalisés. En revanche, la nature considérée comme une personne juridique aboutit à reconnaître la personnalité juridique à des entités naturelles comme des fleuves, des forêts, des montagnes ou encore des animaux. Il devient alors possible de mieux prendre en compte le lien consubstantiel qui lie les êtres humains et la nature.

- Etude de la notion de patrimoines naturel et culturel à l'aune de la notion d'accès. Il s'agit de mettre en perspective la dialectique des biens communs (potentiellement accessibles à tous) et des biens réservés (préférentiellement accessibles seulement à certains). J'ai exploré cette voie, par exemple, dans les deux articles suivants : « les savoirs traditionnels des peuples autochtones entre réservation inclusive (logique de partage) et réservation exclusive »¹³ et « la protection des savoirs traditionnels autochtones (associés aux ressources génétiques) et les sirènes de la propriété intellectuelle »¹⁴.

A) Publications et production scientifique

Chaque publication est classée de la plus récente à la plus ancienne.

Thèse de doctorat de droit privé et sciences criminelles :

L'artiste-interprète salarié (entre création intellectuelle et protection sociale) : P.U.A.M., 2006, Préface : Michel VIVANT, Avant-propos : Alain SUPLOT.

⁹ Glossaire de mésologie selon Augustin Berque : <https://mesoglo.blogspot.com>: DUALISME n. m. Abstraction du cogito hors de son corps médial, réduisant les choses en objets : le dualisme a entraîné le mécanicisme et le matérialisme.

¹⁰ *Law of excluded middle.*

¹¹ Relatif au cerveau. P. réf. au cerveau en tant qu'organe.

¹² Qui appartient au psychisme, qui concerne l'esprit, la pensée.

¹³ In Colloque *Culture et biodiversité*, dir. Arnaud DE RAULIN et Jean-Paul PASTOREL, Université de la Polynésie française, L'Harmattan, 2017. (hal-02421612).

¹⁴ In Congrès de l'International Society of Ethnobiology, (dir.) E. DOUNIAS, Revue Lamy Droit de l'immatériel mai 2013/93, p. 118.

Direction d'ouvrage collectif :

- *Le territoire*, Benoit CAMGUILHEM et Stéphane PESSINA (dir.), ouvrage du CUREJ, PURH, coll. Juris-Seine, 2020.
- *Le statut des peuples autochtones. A la croisée des savoirs*, Stéphane PESSINA DASSONVILLE (dir.) : Karthala, Paris, 2012, Collection « Cahiers d'anthropologie du droit », 382 p.

Rédaction d'entrées dans un dictionnaire :

- *Dictionnaire des droits de la nature*, Sacha BOURGEOIS-GIRONDE, Delphine MISONNE, Marie-Sophie DE CLIPPELE (dir.), PUF, Collection Dictionnaires Quadrige, à paraître en 2025 : rédaction des entrées suivantes : v° « Environnement » (vu du point de vue du droit) et v° « Histoire des droits de la nature ».
- *Dictionnaire juridique des transitions écologiques*, François COLLART-DUTILLEUL, Valérie PIRONON, Agathe VAN LANG (dir.), Larcier, 2018 : rédaction des entrées suivantes : « Cosmovisions/cosmogonies » ; « Peuples et Communautés autochtones (droit des) » ; « Savoirs traditionnels » (droits sur les savoirs écologiques traditionnels/locaux ; culture écrite ou orale).

Articles dans des revues scientifiques à comité de lecture :

- Article : Pessina, Stéphane, 'The Link Between Environmental Rights and the Rights of Nature: The Virtues of a Complexity-Based Approach', *Juridical Tribune – Review of Comparative and International Law* 15, no. 2 (June 2025): 406-422. https://www.tribunajuridica.eu/arhiva/y15v2_en.html , DOI: 10.62768/TBJ/2025/15/2/09
- Article : « **Composition musicale figurant dans la bande-son d'une œuvre audiovisuelle : exigences contractuelles** », Aff. Spedidam c/ Ina, Cass. 1^{ère} civ., 29 mai 2013, n° 12-16583, *Légipresse*, n°309, p. 543.
- Article : « **La protection des savoirs traditionnels autochtones (associés aux ressources génétiques) et les sirènes de la propriété intellectuelle** », in *Congrès de l'International Society of Ethnobiology*, (dir.) E. DOUNIAS, *Revue Lamy Droit de l'immatériel* mai 2013/93, p. 118.
- Article : « **Le free jazz, liberté artistique au service d'une contestation politique ?** », in *Colloque « L'art et le droit »*, (dir.) S. PESSINA DASSONVILLE : *Revue Lamy Droit de l'Immatériel*, février 2012/79, p. 107.
- Observations sous Cass. soc., 6 octobre 2010, pourvoi n°09-41017 : « **Refus d'application de la présomption de salariat à une journaliste** » : *LEPI*, décembre 2010, p. 2.
- Observations sous CA Paris, 18 juin 2010, n° 09-13188 : « **Champ et conditions d'application de l'article L. 212-4 du Code de la propriété intellectuelle** » : *LEPI*, novembre 2010, p. 3.
- Observations sous CA Paris, 31 mars 2010, n° 08-15518 : « **Licéité de l'accord collectif sur la vidéo à la demande** » : *LEPI*, septembre 2010, p. 3.
- Observations sous Cass. civ. 2^{ème}, 11 mars 2010, pourvoi n° 09-65209 : « **Critères de la qualification d'artiste auteur au sens du droit de la sécurité sociale** » : *LEPI*, juin 2010, p. 2.
- Commentaire d'arrêt Cass. civ. 1, 11 février 2010, n° de pourvoi: 08-21342 : « **Régime de la clause d'exclusivité des contrats d'artiste en cas de conflit entre producteurs phonographiques exclusifs et non exclusifs** » : *RLDI*, juin 2010/61.
- Observations sous Cass. civ. 1, 11 février 2010, pourvoi n° 08-21342 : « **Régime de la clause d'exclusivité des contrats d'artiste** » : *LEPI1*, mai 2010, p. 3.
- Commentaire d'arrêt, aff. *Henri Salvador*, Cass. civ. 1, 24 sept. 2009 : « **Des effets d'aubaine à l'abus de compilation, il n'y a qu'un pas !** » : *RLDI*, décembre 2009/55, p. 6.
- Commentaire d'arrêt, aff. *Doc Gynéco*, Cass. soc., 1^{er} juillet 2009 : « **Rupture abusive d'un contrat d'enregistrement exclusif : quelle assiette de calcul des dommages et intérêts ?** » : *Légipresse*, n° 265, oct. 2009, p. 187.
- Etude au J.-Cl. : « **Droit des artistes-interprètes. Définition de l'interprétation, objet de droits de propriété intellectuelle. Régime juridique des droits voisins de l'artiste-interprète** » : Lexis-Nexis, 2008, Fascicule au Juris-Classeur Communication, n° 6121.
- Etude au J.-Cl. : « **Droit des artistes-interprètes. Fondements de la protection et définition de la qualité d'artiste-interprète** » : Lexis-Nexis, 2008, Fascicule au Juris-Classeur Communication, n° 6120.
- Article : « **L'utilisation du corps, de ses éléments et produits à des fins patrimoniales** » : *RGDM*, n° 27, juin 2008, p. 101.
- Article : « **La qualité d'artiste du spectacle : une notion dévoyée. Du droit du spectacle artistique au droit du divertissement** » : *Propr. intell.*, n° 27, avril 2008, pp. 194 à 205.
- Commentaire d'arrêt, aff. *Pierre Perret*, Cass. civ. 1^{ère}, 7 novembre 2006 : « **Le droit moral de l'artiste et les compilations** » : *RLDI*, février 2007/24, n° 798, p. 57 s.
- Corrigé d'annales : *Annales Introduction au droit et droit civil 2007*, (dir.) T. GARE, Dalloz, 2006.
- Commentaire d'arrêt, aff. *Jean Ferrat*, Cass. soc., 8 février 2006 : « **Le renouveau du droit moral de l'artiste-interprète** » : *RLDI*, mai 2006/16, n° 461, p. 13 s.
- Article : « **La titularité des droits de propriété intellectuelle des artistes-interprètes salariés de droit privé et agents publics** » : *Propr. intell.*, n° 17, oct. 2005, pp. 414 à 427.
- Article : « **Création, Droit et interprétation** » : éd. Faculté de Droit de Heidelberg, 2003.

Chapitres d'ouvrages collectifs :

- Article : Séverine CARREZ-BORDERON, Kathryn GWIAZDON, Stéphane PESSINA, « **Vers une reconnaissance juridique de la relationalité** », Damien Marage et Anne Jégou (dir.), in *Pour une géographie de la relationalité*, éditions Quaé, à paraître en 2025.

- Article : « **Contraria sunt complementa : de l'opposition à l'articulation du droit de l'environnement et des droits de la nature** », in Colloque, *La nature a-t-elle des droits ? Enjeux et concrétisations*, Catherine LE BRIS et Marta TORRE-SCHAUB (dir.), éd. Mare et Martin, à paraître en 2025.
- Article : « **Le mésocentrisme, une éthique nodale au carrefour des droits humains et des droits de la nature** », in *Ethique environnementale pour juristes*, Jochen SOHNLE et Christophe BOURIAU (dir.), éd. Mare et Martin, 2024, p. 321 s.
- Article : « **L'attractivité de la catégorie des personnes sur les peuples autochtones** », in Colloque, *La personnalité convoitée*, Magali BOUTEILLE-BRIGANT (dir.), Université Le Mans, ed. Institut Louis Joinet, 2023.
- Article : « **Droit des animaux et droit des autres entités naturelles : l'intérêt d'une approche complexe et systémique** », Aloïse QUESNE (dir.), éd. Mare et Martin, 2023.
- Article : « **La lente construction du statut de l'artiste-interprète des années 1860 à la Libération. L'artiste-interprète, de l'excommunication à la double qualité de salarié et de titulaire de droits de propriété intellectuelle** », in *Actes du colloque L'administration des institutions culturelles en France et en Italie, approches comparées des années 1860 à la Libération*, Jean-Yves FRETIGNE Aurélien POIDEVIN (dir.), éditions Kimé, 2020.
- Commentaire d'arrêts groupés : « **Artistes-interprètes : émergence d'un statut, reconnaissance d'une qualité** », in *Les grands arrêts de la propriété intellectuelle*, (dir.) Michel VIVANT, Préf. Ph. JESTAZ, Dalloz, 3^{ème} éd., 2019, commentaire n° 26, p. 371 s.
- Commentaire d'arrêts groupés : « **Artistes-interprètes : des droits affirmés** », in *Les grands arrêts de la propriété intellectuelle*, (dir.) Michel VIVANT, Préface Ph. JESTAZ, Dalloz, 3^{ème} éd., 2019, commentaire n°27, p. 386 s.
- Article : « **Les savoirs traditionnels des peuples autochtones entre réservation inclusive (logique de partage) et réservation exclusive** », in *Actes du colloque Culture et biodiversité*, dir. Arnaud DE RAULIN et Jean-Paul PASTOREL, Université de la Polynésie française, L'Harmattan, 2017. ([hal-02421612](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02421612)).
- Article : « **Les relations institutionnelles singulières entre la France et la Nouvelle-Calédonie : une dynamique fédéraliste fluctuante depuis 60 ans ?** », in *Fédéralisme, Décentralisation et Régionalisation de l'Europe : Perspectives comparatives*, Sylvia CALMES-BRUNET & Arun SAGAR (dir.), L'Építoge-Lextenso, L'Unité du Droit, février 2017, 2 volumes, 258 et 272 pages, vol. 2, pp-189-203.
- Commentaire d'arrêts groupés : « **Artistes-interprètes : émergence d'un statut, reconnaissance d'une qualité** », *Les grands arrêts de la propriété intellectuelle*, (dir.) Michel VIVANT, Préf. Ph. JESTAZ, Dalloz, 2^{ème} éd., 2015, commentaire n° 26, p. 371 s.
- Commentaire d'arrêts groupés : « **Artistes-interprètes : des droits affirmés** », *Les grands arrêts de la propriété intellectuelle*, (dir.) Michel VIVANT, Préface Ph. JESTAZ, Dalloz, 2^{ème} éd., 2015, commentaire n°27, p. 386 s.
- Article : « **Pourquoi et comment protéger le patrimoine culturel immatériel ? Approche critique (Les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles, éléments du patrimoine immatériel)** », in *Le Patrimoine – approche comparée en droits brésilien et français*, (dir.) Marion BARY et Anderson LOBATO, PUR, 2014.
- Compte-rendu de lecture d'ouvrage : KONO Toshiyuki et VAN UYTSEL Steven, *The UNESCO Convention on the Diversity of Cultural Expressions. A Tale of Fragmentation in International Law*, Cambridge : Intersentia, 2012, 477 p., in *Revue Droit et Société* 86/2014, p. 249.
- Article : « **Le droit d'arène et autres avatars de la société du divertissement. Droit d'exploitation des organisateurs de manifestations ou compétitions sportives et droits de propriété intellectuelle** » : Fondation Varenne, Coll. "Colloques et Essais", LGDJ, 2012, p. 171.
- Article : « **Les contrats des artistes de la musique** », in *Pratique de la propriété littéraire et artistique (Contrats et gestion collective)* : (dir.) Patrick TAFFOREAU, Lexis-Nexis, 2012, p. 257.
- Article : « **La captation de spectacle vivant** », in *Pratique de la propriété littéraire et artistique (Contrats et gestion collective)* : (dir.) Patrick TAFFOREAU, Lexis-Nexis, 2012, p. 175.
- Article : « **L'artiste-interprète salarié** », Actes du Colloque IRPI du 9 novembre 2009, consacré aux "Créations et inventions de salariés" : Lexis-Nexis, Collection IRPI "Le droit des affaires - Propriété intellectuelle", 2010, p. 123.
- Article : « **La qualité d'artiste, une qualité ambivalente** », in « **Quels droits pour les artistes du spectacle ?** » : Dalloz, Actes et commentaires, 2009, p. 19.
- Article : « **Les attraits du droit de la propriété intellectuelle au regard du droit commun, à la lumière des droits des artistes-interprètes** », in *Propriété intellectuelle et droit commun* : (dir.) Nathalie MALLET-POUJOL, Jean-Michel BRUGUIERE et Agnès ROBIN, PUAM, 2007, p. 79.
- Commentaire d'arrêts groupés : « **Propriété intellectuelle et non-discrimination** » (co-écrit avec Michel VIVANT), *Grands arrêts de la propriété intellectuelle*, (dir.) Michel VIVANT, Dalloz, 2004, commentaire n°2, p. 15 s.
- Commentaire d'arrêts groupés : « **L'émergence des droits voisins** », *Grands arrêts de la propriété intellectuelle*, (dir.) Michel VIVANT, Dalloz, 2004, commentaire n°15, p. 197 s.
- Commentaire d'arrêts groupés : « **Les droits des artistes-interprètes** », *Grands arrêts de la propriété intellectuelle*, (dir.) Michel VIVANT, Dalloz, 2004, commentaire n°16, p. 211 s.

Chroniques :

- Chronique Internet au JCP : « **Pratiques dénigrantes et liens hypertextes** » : JCP E, 2003, I, 147, p. 172.
- Chronique Internet au JCP : « **A la marge : pratiques dénigrantes** » : JCP E, 2002, I, 73, p. 77.

B) Encadrement et animation de la recherche

1° - Pilotage de projets ou participation active à un réseau de recherche, direction de recherches collectives

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SECTION NORD DE LA SFDE

Fondée à Strasbourg en 1974 à l'initiative d'un groupe de juristes précurseurs dans le domaine du droit de l'environnement, la **Société Française pour le Droit de l'Environnement** représente une communauté de juristes spécialisés unique sur le plan national dans une association à caractère scientifique : <https://www-sfde.u-strasbg.fr/#actu>

MEMBRE DU GROUPE « ETHIQUE EN ACTION » DE L'UICN

Sous la direction de Patrick Blandin et Damien Marage de 2021 à 2024, puis de Séverine CARREZ-BORDERON, Gilles BENEST, Frédéric DUCARME, Christiane GARNERO MORENA et Jean-Pierre ROGEL depuis 2024 : <https://uicn.fr/les-commissions-et-groupes/>

Ce groupe de travail a tout particulièrement rédigé le Manifeste éthique présenté en sept. 2021 au Congrès de Marseille : *L'avenir du vivant, nos valeurs pour l'action* : <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2021/08/manifeste-ethique-vf-web.pdf>

CAMPUS INTERNATIONAUX D'ETE

Concepteur et organisateur de deux Campus internationaux sur le statut comparé des Peuples autochtones (2010 et 2011). Peuples invités : **Sami, Kanak, Aborigènes d'Australie et du Déroit de Torres, Amérindiens du Venezuela, du Chili, de Colombie et d'Equateur, et de Guyane, Noirs-marrons du Surinam et de Guyane.**

Approche comparative transversale et pluridisciplinaire portant sur des aspects juridiques, culturels, sociaux et spirituels. **Etude anthropologique** des différents peuples visés. L'idée clef est de créer les conditions d'un vrai **dialogue** avec des représentants de ces peuples autochtones. Le but est d'appréhender, découvrir ou redécouvrir les principes qui rendent intelligibles la diversité des productions culturelles de l'homme afin d'être capable de développer une **approche comparative et holistique** des différences culturelles existantes et ce que signifie d'être humain dans toute la diversité du genre humain.

Direction et publication d'un ouvrage collectif : *Le statut des peuples autochtones. A la croisée des savoirs*, Stéphane PESSINA DASSONVILLE (dir.), Karthala, Paris, Collection « Cahiers d'anthropologie du droit », 2012, 384 p.

PARTICIPATIONS AUX PROJETS LASCAUX 2

Participation à la réalisation d'un dictionnaire pluridisciplinaire portant sur les concepts et les problématiques qui, liés au phénomène des transitions sociétales, visent à une adéquation entre les ressources naturelles et les besoins sociaux ou à un ajustement soutenable entre les systèmes naturels et les systèmes humains : ***Dictionnaire juridique des transitions écologiques*, François COLLART-DUTILLEUL, Valérie PIRONON, Agathe VAN LANG (dir.)**. Membre du Comité scientifique et auteur de trois entrées.

Ce dictionnaire a été publié en septembre 2018 chez Larcier.

MEMBRE DU COMITE DE PILOTAGE DU CELT – PROJETS LASCAUX 3

<https://lascaux.hypotheses.org/category/le-celt/comite-de-pilotage-du-celt>

En substance, le projet du CELT vise à concevoir une loi qui se distingue de la loi d'ajustement de l'offre et de la demande. Il a pour ambition de réfléchir à une manière d'établir une loi d'ajustement des ressources et des besoins.

DIRECTION DE RECHERCHES COLLECTIVES

- ***Le territoire*, Benoit CAMGUILHEM et Stéphane PESSINA (dir.)**, ouvrage du CUREJ, PURH, coll. Juris-Seine, à paraître en 2019.

- ***Le statut des peuples autochtones. A la croisée des savoirs*, Stéphane PESSINA DASSONVILLE (dir.)** : Karthala, Paris, 2012, Collection « Cahiers d'anthropologie du droit », 382 p.

RESEAUX DE CHERCHEURS

AFPIDA/ALAI

RDST

CELT <https://lascaux.hypotheses.org/category/le-celt/comite-de-pilotage-du-celt>

SFDE : Société Française pour le Droit de l'Environnement : <https://www-sfde.u-strasbg.fr/#actu>

RESPONSABLE DE L'AXE « PATRIMOINES ET TRANSITIONS » DU CUREJ

Le patrimoine est traité selon l'approche qui en a été retenue pour créer le Master « Droit du patrimoine et des activités culturelles » en ce que ce sont les patrimoines naturel et culturel qui sont et seront les notions au point de départ et au cœur de nos réflexions. Les patrimoines naturel et culturel seront envisagés de manière très large.

Le patrimoine naturel renvoie à la faune (aux vertébrés, invertébrés mais aussi aux microbes et organismes unicellulaires, par exemple), à la flore et au monde minéral, mais aussi à l'atmosphère et de façon plus globale à tous les éléments qui permettent la vie sur Terre. Le patrimoine naturel sera notamment confronté aux notions d'environnement et de milieu (en faisant appel à cette approche que l'on nomme la « mésologie » structurée par Augustin Berque).

Le patrimoine culturel s'entend du patrimoine matériel (mobilier et immobilier et notamment le patrimoine dit historique et le patrimoine industriel) ainsi que du patrimoine immatériel qui renvoie par exemple à la notion de savoir-faire, qu'il soit qualifié de traditionnel ou pas.

Ces acceptions du patrimoine recourent évidemment la notion classique de patrimoine telle qu'appréhendue par le droit civil des biens. Mais surtout elles sont mises en perspective afin d'analyser et ré-interroger leur lien indéfectible à la notion cardinale de "personne".

Et il est important de préciser que nous suggérons de les penser et de les analyser à l'aune de questions différentes de celles envisagées dans des formations de type Master Notariat, Master Banque ou encore Master Assurances, sans pour autant exclure qu'elles soient traitées comme dans ces formations.

Ont ainsi vocation à être étudiés un nombre varié de champs spéciaux qui mobilisent cette notion de patrimoine et au travers de trois axes spécifiques qui font appel à de nombreuses matières juridiques.

Citons-en quelques-unes, sans être exhaustif : Droit des propriétés intellectuelles ; Droit à l'image ; Droit des peuples autochtones ; Histoire du droit ; Droits de l'homme ; Droit international public et privé ; Droit du marché de l'art ; Droit des biens culturels ; Droit du spectacle ; Droit de l'environnement ; Droit de la biodiversité ; Droit des NTIC et notamment Droit des données personnelles ; Droit fiscal ; Droit pénal ; Droit des nouvelles personnes juridiques ; Droit de l'urbanisme ; Droit de l'aménagement du territoire ; Droit rural ; Droit agro-alimentaire ; Droit des industries extractives ; Droit aérien ; Droit spatial ; Droit maritime national et international ; Droit de la guerre ; Droit international humanitaire...

REFERENT DD&RS (Développement durable & Responsabilité sociétale) DU CUREJ pour la Recherche et l'enseignement (2021-2022)

Propose des actions visant à sensibiliser les usagers (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs et techniques...) à un comportement écoresponsable. Ce peut être grâce à des programmes de recherche et des formations irriguées par les problématiques majeures de la pollution, des pertes de biodiversité et des dérèglements liés aux changements climatiques.

2°- Organisation de colloques et de journées d'étude

- **Anthropocène et tissage des disciplines par les concepts. Cycle de recherches sur la transdisciplinarité. Un premier cas : les fractales**, Journée d'études sur la transdisciplinarité, 2024, Stéphane PESSINA, CUREJ, Thierry ROGER, CÉRÉdi, Franck VARENNE, ÉRIAC (Dir.), Université de Rouen-Normandie. Rayonnement national.
- **La sécurité alimentaire au carrefour des pratiques**, Journée d'études « Nouvelles technologies et droit », 2015, Université de Rouen-Normandie. Rayonnement international.
- **Droit et Art**, Colloque JurisART sur « L'Art et le Droit », 2010,
- **Quels droits pour les artistes du spectacle ?**, Colloque ERCIM « Quels droits pour les artistes du spectacle ? », 2007, Université Montpellier I. Rayonnement international.

3°- Organisation de conférences

- « **Le droit peut-il être un outil pour protéger la Nature ?** », organisation et animation de trois conférences : Marie-Angèle HERMITTE (« **Contextualisation de la montée en puissance des droits de la nature et analyse des questions de représentation des intérêts de la nature** »), Marine IZQUIERDO (« **Le droit de l'environnement et les droits de la nature** »), Stéphane PESSINA (« **Les droits de la nature, une invitation à penser autrement ?** »), Université de Rouen-Normandie, Salon Normandurable, 2023.
- Organisation de **cycles de conférences d'actualité en droit du patrimoine et des activités culturelles** en M1 et en M2 « Droit du patrimoine et des activités culturelles » de 2017 à 2024 :

Année 2017-2018

- Pierre SPIELEWOY, Doctorant en droit privé à l'Université de Rouen-Normandie : **Quel statut juridique pour la nature ? Problématiques juridiques qui se posent en droit du patrimoine naturel.**
- Fanny DESSAINJEAN, Doctorante en droit privé à l'Université de Rouen-Normandie : **"La protection et la valorisation des produits agricoles par les appellations d'origine : enjeux et perspectives juridiques sur l'agriculture, et l'alimentation".**
- Stéphane PESSINA, Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université de Rouen-Normandie : « **Le paradigme occidental de production des aliments analysé à l'aune de la notion de milieu humain** » (Partie 1).

- Stéphane PESSINA, Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université de Rouen-Normandie : « **Le paradigme occidental de production des aliments analysé à l'aune de la notion de milieu humain** » (Partie 2).
- Nilce EKANDZI, Docteur en droit de l'Université Paris 2 : « **Savoirs traditionnels médicaux, propriété intellectuelle et biens communs : l'intérêt de la diversité culturelle pour le droit** ».

Année 2018-2019

- Stéphane PESSINA, Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université de Rouen-Normandie : « **Tentative d'appréhension de la notion de patrimoine naturel à la lumière des enseignements de la mésologie selon les travaux d'Augustin Berque** ».
- Pierre SPIELEWOY, Doctorant en droit privé à l'Université de Rouen-Normandie : « **Conservation de la diversité biologique** ».
- François CALAME, Conseiller pour l'ethnologie, DRAC de Normandie : « **Anne et Marcel Baudot, de l'usage résistant du patrimoine** ».

Année 2019-2020

- Stéphane PESSINA, Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université de Rouen-Normandie : « **Analyse de la distinction nature/culture à la lumière des enseignements de la mésologie selon les travaux d'Augustin Berque** ».

Année 2020-2021

- Antoine DUTHIL, Doctorant en droit public à l'Université de Rouen-Normandie, « **Les parcs naturels régionaux, étude sur un outil d'action territoriale original** ».

Année 2021-2022

- Stéphane PESSINA, MCF HDR en droit privé à l'Université de Rouen-Normandie : Ouverture à la mésologie : « **Vers une perspective générale périmant le paradigme occidental moderne classique, visant à renaturer les êtres humains et à interroger la nature humaine** ».
- Christiane GARNERO MORENA, Analyste territoriale : « **Habiter le monde. Aménagement et mise en valeur de sites patrimoniaux** ».
- Estelle LEFRANÇOIS, Consultante indépendante et doctorante au LIRDEF, Faculté d'éducation de l'Université de Montpellier : « **Patrimoine naturel et santé : Comment la biodiversité est-elle prise en compte pour apprécier la qualité de nos milieux de vie ? Pourquoi et comment lutter contre son érosion pour préserver notre santé ?** ».
- Camille BOUKO-LEVY, Co-secrétaire du Tribunal européen en défense des écosystèmes aquatiques, Coordinatrice du Réseau francophone pour les droits de la nature, Journaliste indépendante : « **Actualités des droits de la Nature et des procès impliquant des éco-systèmes** ».
- Leandro VARISON COSTA, Chargé de la recherche du Musée du quai Branly-Jacques Chirac : « **Transformer sa culture en propriété : les revendications autochtones et les droits de propriété intellectuelle** ».
- Laurent FONBAUSTIER, Professeur de droit public à l'Université Paris-Saclay : « **Les limites saisies par le droit à l'heure de l'anthropocène. Réflexions critiques sur le droit de l'environnement en tant que "caution" d'un système** ».

Année 2022-2023

- Etienne GAILLARD, Alice BERAL, Philippine DE SAINT REMY : **Présentation de l'Association France Nature Environnement (FNE)**.
- Damien MARAGE, Professeur des universités en géographie, membre du conseil national de protection de la nature (CNP) [2022-2027], expert du comité français de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN), co-président du groupe de travail « éthique en action » : « **Territoire et paysage : oscillations entre patrimoine naturel et culturel** ».
- Ophélie TOUZE, Doctorante Université Rouen-Normandie, M^e Benoit HARTENSTEIN (Notaire), Stéphane PESSINA : « **Le Droit actuel pour préserver les arbres ; une limite indépassable ?** ».

Année 2023-2024

- Sylvestre YAMTHIEU, Docteur en droit, expert auprès de la FAO : « **La propriété industrielle : levier ou obstacle à l'accès aux aliments ?** ».
- Isabelle HYVERNAT, Cheffe du pôle Régie - Adjointe au directeur « Prêts et collections », France Muséums : « **Analyse de contrats de prêt d'œuvre entre institutions muséales** ».
- Pierre-Marie BOUVERY, Avocat : « **Les difficultés posées par le statut d'artistes en auto-production** ».
- Victor DAVID, Docteur en droit, Chercheur IRD : « **La protection des écosystèmes marins par les droits de la nature (Nouvelle-Calédonie, Océan Pacifique et Mer Méditerranée)** ».

Année 2024-2025

- Vincent VARET, Avocat Associé au sein du cabinet Varet-Près-Killy, Docteur en droit et Professeur associé à l'Université Paris-Panthéon-Assas : **les principaux sujets concernant les interactions, les frictions entre les I.A. et les droits de propriété intellectuelle.**

- Carine DAVID, Professeure de droit public à Aix-Marseille Université, Membre Senior de l'Institut Universitaire de France, Membre de l'Institut Louis Favoreu - GERJC (UMR -DICE 7318), Faculté de droit et de science politique : **Le droit de l'environnement en Nouvelle-Calédonie**.

4°- Direction scientifique et coordination d'ouvrages collectifs

Direction d'ouvrage collectif :

- **Le territoire**, Benoit CAMGUILHEM et Stéphane PESSINA (dir.), ouvrage du CUREJ, PURH, coll. Juris-Seine, 2020.
- **Le statut des peuples autochtones. A la croisée des savoirs**, Stéphane PESSINA DASSONVILLE (dir.) : Karthala, Paris, 2012, Collection « Cahiers d'anthropologie du droit », 382 p.

5°- Comité éditorial

Membre du Comité éditorial de la « **Revue Droit et culture** » :

<https://journals.openedition.org/droitcultures/2085#tocto1n3>

Membre de deux comités scientifiques de revues et du comité scientifique d'un dictionnaire juridique :

- **Le dictionnaire juridique des transitions écologiques**, François COLLART-DUTILLEUL, Valérie PIRONON, Agathe VAN LANG (dir.), Larcier, 2018.
- La revue *Les Annales de droit* (édition les Presses Universitaires de Rouen et du Havre).
- Les *Cahiers d'anthropologie du droit* (édition Karthala).

6°- Direction de thèses et autres travaux de recherche

Direction d'une thèse en cours :

Laurie FARTARIA (depuis 2021) : « **Etude sur les propriétés de la Nature** ».

Thèses soutenues :

Fanny DESSAINJEAN (2013-2019) en co-direction avec Maud LAROCHE : **La réservation des innovations variétales**. Soutenue le 20/09/2019. Jury : Nicolas BINCTIN (rapporteur), Thierry REVET (suffragant), François COLLART DUTILLEUL (rapporteur), Mélanie CLEMENT FONTAINE (suffragant).

Salomon JEAN (2014-2021) : **Propriété intellectuelle et savoirs traditionnels. Approche comparée franco-haïtienne**. Soutenue le 23/06/2021. Jury : Alexandra BENSAMOUN, Alexandra MENDOZA-CAMINADE, Nadia BELAÏDI, Franck ALVAREZ PEREYRE.

Charlotte MAS (2015-2021) : **Les savoirs, entre protection juridique et partage ?** Soutenue le 14/06/2021. Jury : Séverine DUSOLLIER, Aurore CHAIGNEAU, Mélanie CLEMENT FONTAINE, Michel VIVANT.

Pierre SPIELEWOY (2016-2024) en co-direction avec Nadia BELAÏDI (DR, CNRS, Laboratoire Eco-Anthropologie, Muséum National d'Histoire Naturelle) : **Le droit international de la biodiversité face aux nouvelles ontologies de la nature : Enquête au cœur des processus scientifiques et institutionnels de la Convention sur la diversité biologique sur leur capacité à accueillir une plus grande hybridation conceptuelle. Une petite histoire naturelle du point de vue du droit international**. Soutenue le 12/06/2024. Jury : Sandrine MALJEAN-DUBOIS (rapporteur), Delphine MISONNE (rapporteur), Alexandra MENDOZA-CAMINADE (suffragant), Hendrik SEGERS (suffragant).

7°- Direction de mémoires et rapports de stage en Master 2

M2 concernés : M2 PI/TIC (Université de Montpellier) / M2 Droit du patrimoine et des activités culturelles (Université de Rouen-Normandie) / M2 Anthropologie du droit (Université Paris I Panthéon-Sorbonne).

Sujets des mémoires : En droit de la propriété intellectuelle, en droit de la culture, en droit du spectacle, en droit du travail et en anthropologie du droit.

Panachage entre des mémoires de recherche et des mémoires à finalité professionnelle (rapports de stage avec au moins une question de recherche approfondie).

C) Rayonnement scientifique

1°- Missions d'expertise

Expert GITPA (Groupe International de Travail pour les Peuples Autochtones).

Expert FRS/FNRS (équivalent du CNRS en Belgique).

« *L'articulation des droits de l'environnement et des droits de la nature : les vertus d'une approche de reliance en complexité* », Conférence organisée par Paola Domingo, Laurent Dormont et Florian Savonitto, Responsables des Humanités écologiques, Université de Montpellier Paul Valéry, 11 février 2025.

« *Introduction générale au cycle sur la transdisciplinarité : Transdisciplinarité, complexité et réduction simplificatrice : quelle articulation ?* », in Première Journée d'étude inter-labos et inter-composantes du « Cycle de recherche sur la transdisciplinarité : Anthropocène et tissage des disciplines par les concepts », Co-organisé par Stéphane Pessina (CUREJ), Thierry Roger (CEREDI) et Franck Varenne (ERAC), 21 janvier 2025, Université de Rouen-Normandie.

« *Contraria sunt complementa : de l'opposition à l'articulation du droit de l'environnement et des droits de la nature*, in Colloque International, *La nature a-t-elle des droits ? Enjeux et concrétisations*, 5 et 6 juin 2024, Catherine LE BRIS et Marta TORRE-SCHAUB (dir.), Centre Panthéon, Paris.

"*Legal personality of natural entities: a key question of the Rights of Nature*" ("La personnalité juridique des entités naturelles : une question pour les droits de la Nature"), 2024. Intervention en anglais sur les droits de la nature pour les étudiants (Master & PhD) participant à l'école d'été du réseau INGENIUM.

« *Les différentes conceptions de la nature au fil des siècles et la complexité de la notion de "droits de la nature"* », in Première formation de la commission ouverte Droits de la Nature du [Barreau de Paris \(Ordre des avocats de Paris\)](#), Marine YZQUIERDO et Marine BOISSIER-DEFROCOURT, 2023.

« *Pour une approche mésologique des droits de l'arbre* », in Colloque, *L'arbre et le droit*, Oliver CLERC et Hugues HELLIO (dir.), Université d'Artois, 2023.

« *Les droits de la nature, une invitation à penser autrement ?* », in Salon Normandurable, Conférences : « Le droit peut-il être un outil pour protéger la Nature ? », Université Rouen-Normandie, 2023.

« *L'engouement pour les droits de la nature* », in Colloque, *Comment l'émergence des droits de la nature en Europe est-elle possible ?*, Sacha BOURGEOIS-GIRONDE (dir.), Université Panthéon-Assas, 2023.

« *Les droits de la nature dans le monde ont-ils une incidence en France ?* », Université de toutes les cultures, Université Rouen-Normandie, conférence du 9/02/2023 : <https://medis.univ-rouen.fr/videos/utlc-les-droits-de-la-nature-dans-le-monde-ont-ils-une-incidence-en-france-par-stephane-pessina-maitre-de-conferences-hdr-en-droit-privé-et-sciences-criminelles-et-membre-du-laboratoire-curej/>

« *L'attractivité de la catégorie des personnes sur les peuples autochtones* », in Colloque, *La personnalité convoitée*, Magali BOUTEILLE-BRIGANT (dir.), Université Le Mans, 2022.

« *Droit des animaux et droit des autres entités naturelles : l'intérêt d'une approche complexe et systémique* », in Colloque international et transdisciplinaire, *Quels droits pour les animaux ?*, Aloïse QUESNE (dir.), 2021.

« *Vers une approche juridique mésologique des droits de la nature* », Symposium international « La paix avec la nature : les lois de la résilience écologique », Colloque de la Chaire Normandie pour la Paix, à l'occasion du Congrès UICN, Marseille 2021, MUCEM, le 3 septembre 2021 (entre 34'25'' et 45'24'') : <https://www.youtube.com/watch?v=QwTDN7TrEsY&list=PL7ZRRKEYEBFWL5b-UTTGClyxNt5CpRnH5&index=9>

« *Le territoire dans les cosmogonies des peuples autochtones, un révélateur contemporain de l'infinité des visions trajectives du Monde : de la Terre à une terre et réciproquement.* », in Colloque, *Dépasser les frontières (Géographiques, institutionnelles et disciplinaires). Pour une meilleure efficacité. Réinventer les territoires*, Fabrice RIEM (dir.), Bayonne, 2021.

« *La création culinaire appréhendée par la propriété intellectuelle* », Colloque JurisART, *Gastronomie et Droit*, Université de Rouen-Normandie, 2017, <https://webtv.univ-rouen.fr/videos/la-creation-culinaire-apprehendee-par-la-proprieté-intellectuelle-par-stephane-pessina-dassonville/>.

« *La lente construction du statut de l'artiste-interprète des années 1860 à la Libération* », Colloque sur *Les politiques de la culture en France et en Italie (XIXe-XXe siècles)*, dir. Jean-Yves FRETIGNE et Aurélien POIDEVIN, 2016, Université de Rouen-Normandie. Communication publiée.

« *L'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie : débats entre loyalistes et indépendantistes* », Conférence-débat organisée par L'Association des anciens élèves du Master 2 Droit public approfondi de l'Université de Rouen (AADPAR), Université de Rouen-Normandie, 2016.

« *La reconnaissance juridique de l'importance du lien à la terre dans la culture des peuples Tsilhqot'in et Nisga'a en Colombie Britannique (Canada) et Saramaka au Surinam* », en collaboration avec le Pr. François COLLART-DUTILLEUL, Conférence au Musée du Quai Branly, dir. Marie CORNU et Jérôme FROMAGEAU, 2016.

« *L'articulation du statut personnel (coutumier) et du droit (civil) commun : du principe à la pratique* », Conférence à l'EHESS-Paris, dir. Marie-Angèle HERMITTE et Edwige RUDE-ANTOINE, 2016.

« *Le droit et la protection des idées : dits et non-dits* », Colloque JurisART « Shopping et Droit », 2015, Université de Rouen-Normandie.

« *Savoirs traditionnels des peuples autochtones et notions juridiques occidentales (personne, patrimoine, propriété) : des notions conciliables ?* », 2015, Université du Havre et Esadhar.

« *Regard sur la singulière évolution des relations institutionnelles entre la France et la Nouvelle-Calédonie : une dynamique fédéraliste fluctuante depuis 60 ans ?* », dir. Sylvia CALMES-BRUNET et Arun SAGAR, 2015, Université de Rouen-Normandie. Communication publiée.

« *La sécurité alimentaire au carrefour des pratiques. Propos introductifs* », dir. Stéphane PESSINA DASSONVILLE, 2015, Université de Rouen-Normandie.

« **Le patrimoine culturel des peuples autochtones** », Conférence dans le cadre du Cycle Histoire et Patrimoine, dir. Gilduin DAVY, 2014, Université de Rouen-Normandie.

« **Les enjeux de la protection des savoirs traditionnels. Approche pluridisciplinaire. Propos conclusifs** », Colloque international CERDI (Centre d'Études et de Recherche en Droit de l'Immatériel), Alexandra BENSAMOUN, Amparo OVIEDO-ARBELAEZ, Laura Sofía GOMEZ MADRIGAL et Françoise LABARTHE (dir.), Université Paris-Sud, 2014.

« **La notion de peuple français et le multiculturalisme : forcément source de crise ?** », Colloque JurisART « Crise(s) et droit(s) », 2014, Université de Rouen-Normandie. <https://webtv.univ-rouen.fr/videos/stephane-pessina-dassonville-la-notion-de-peuple-francais-et-le-multiculturalisme-forcement-source-de-crise/>

« **La bande-dessinée protégée par le droit** », Colloque JurisART sur « La BD et le droit ». Présidence de table-ronde, 2013, Université de Rouen-Normandie.

« **Droits d'auteurs : un enjeu de développement culturel ?** », États généraux des musiques du monde 2013, Colloque Zone Franche, Marseille.

« **La protection des savoirs traditionnels autochtones et les sirènes de la propriété intellectuelle** », Congrès de l'*International Society of Ethnobiology*, Montpellier, 2013. Communication publiée.

« **Propriété intellectuelle et Peuples autochtones** », Irène BELLIER (dir.), EHESS, Paris, 2012.

« **Patrimoine culturel et immatériel : folklore, savoir-faire traditionnel, langages** », *International Summer Workshop*, CERDI, 2011, Université Paris XI.

« **Peuples autochtones et propriété intellectuelle : l'épineuse question des savoirs traditionnels** », Séminaires dans le M2 Recherche Anthropologie du droit, Université Paris I (depuis 2011).

« **Le free jazz, liberté artistique au service d'une contestation politique ?** », Colloque JurisART sur « L'Art et le Droit », dir. Stéphane PESSINA DASSONVILLE, 2010, Université de Rouen. Communication publiée.

« **Les contradictions entre droits des populations autochtones et droit international** », Workshop international SOGIP / EHESS-CNRS, dir. Irène BELLIER, 2010.

« **Statut des Peuples Autochtones : les défis d'une comparaison de grande envergure** », Conférence de droit comparé, dir. Charlotte GIRARD, 2010, Université de Rouen.

« **Organiser un campus d'été sur la problématique autochtone. Réflexions méthodologiques et comparatistes autour d'un projet d'enseignement et de recherche interculturel** », Conférence de droit comparé, dir. Charlotte GIRARD, 2009, Université de Rouen.

« **L'artiste-interprète salarié** », Colloque IRPI/Paris sur les « Créations et inventions de salariés », 2009. Communication publiée.

« **Les contrats spéciaux du spectacle** », Séminaires ERCIM, Université Montpellier I et Université d'Avignon (depuis 2005).

« **La qualité d'artiste, une qualité ambivalente** », Colloque ERCIM « Quels droits pour les artistes du spectacle ? », 2007, Université Montpellier I. Communication publiée.

« **L'utilisation à des fins patrimoniales du corps, de ses éléments et produits** », Colloque CRDAP sur « Les interrogations juridiques suscitées par la bioéthique », 2007, Université de Rouen. Communication publiée.

« **Les droits voisins du droit d'auteur** », Séminaires ERCIM, Université Montpellier I (depuis 1998).

« **Principes du droit d'auteur et particularités du domaine musical** », IRMA, Paris, 2007.

« **Les attraits des droits de propriété intellectuelle au regard du droit commun, à la lumière des droits des artistes-interprètes** », Séminaire ERCIM, 2005, Université Montpellier I. Communication publiée.

« **Création, Droit et interprétation** », 35^{ème} séminaire de droit comparé commun aux Facultés de Droit de Montpellier et de Heidelberg. Thème général : « La création saisie par le droit », 2003, Université Montpellier I. Communication publiée.

« **Les principales législations du spectacle** », Séminaires, 2003, Université Montpellier III.

« **Le contrat de vente à distance à l'heure des réseaux numériques** », 33^{ème} séminaire de droit comparé commun aux Facultés de Droit de Montpellier et de Heidelberg. Thème général : « L'évolution de la technique contractuelle en droit de l'entreprise », 2001, Université Montpellier I. Communication publiée.

3°- Colloques, cours et conférences à l'étranger et outre-mer

« **Les savoirs traditionnels entre accès, logique de réservation et logique de partage** », Colloque Culture et biodiversité, dir. Arnaud DE RAULIN et Jean-Paul PASTOREL, 2016, Université de la Polynésie française. Communication publiée.

« **Patrimoine, propriété et peuples autochtones : des notions conciliables ?** », Conférences en Sardaigne à Nuoro et Sassari, 2015, Université de Sassari.

« **Propriété intellectuelle et changements climatiques** », Dakar/Sénégal, 2011.

« **Liberté / Subversion / Ouverture : les trois piliers de l'esprit jazz** », Colloque à Budapest organisé par l'Institut Goethe, l'Institut français de Budapest et Budapest Music Center ; Thème : « Jazz et identité. 20 ans après les changements politiques », 2009.

« **Conférence sur le droit des artistes-interprètes** », 2009, *Mykolo Romerio Universiteto*, Vilnius, Lituanie.

4°- Diffusion du savoir (vulgarisation)

Intervention auprès d'élèves d'une classe de 3^{ème} dans le cadre de « **Quoi de neuf au labo ?** », organisé par **Science Action Normandie** à l'Atrium (Rouen) : « *Plongez dans la science Normande : 5 chercheurs de l'Université Rouen Normandie vous pitchent leurs découvertes* », 2024.

BUT : expliquer au public notre actualité d'enseignant-chercheur dans un format court invitant à l'échange afin de stimuler la curiosité pour nourrir des échanges ultérieurs.

Intitulé de mon intervention : « **Et si nous posions un autre regard sur la nature ?** » : Réflexions sur la définition du droit, du métier de chercheur en droit et sur la reconnaissance des droits de la nature et ses implications.

5°- Modération et présidence de session de colloques en France

« **Le droit : une arme au service du vivant ? Plaidoyers et contentieux stratégiques** ». Présidence de la session « Les autres armes du droit » lors du colloque du panel, Anne-Sophie DENOLLE et Christel COURNIL (dir.), avec les conférences suivantes : « Proposer la loi : le projet One Health de la SFDE pour l'Alliance Santé Biodiversité », Agnès MICHELOT, Directrice de la Fédération de Recherche en Environnement pour le Développement Durable ; « Éclairer les débats : les contributions extérieures dans les affaires environnementales », Marine FLEURY, Maîtresse de conférences en droit public à l'Université de Picardie Jules Verne ; « Diffuser une doxa : historicité des actions juridiques portées par les juristes du CIDCE », Michel PRIEUR, Président du CIDCE ; « Associer le citoyen : les instituts écocitoyens, les guides d'information environnementale et pétitions », Emma FEYEU, Présidente de Notre Affaire à Tous Lyon ; « S'associer au procès : les amicus curiae et les interventions volontaires dans les procès climatiques », Christel COURNIL, Professeure de droit public, Sciences Po Toulouse.

« **Diversité culturelle et numérique** ». Modérateur lors du colloque du panel sur la prise en compte du numérique par les parties prenantes de la Convention Unesco de 2003 sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles, dir. Anne-Thida NORODOM et Lilian RICHIERI HANANIA, 2015, Université de Rouen-Normandie.

6°- Participations à des jurys de thèse

EN DROIT

En qualité d'examineur

Candidat : Madame Héloïse CREON-PLAQUIN. Soutenue le 14/12/2016.

Université de soutenance : Université de Rouen-Normandie.

Sujet : « Identités culturelles régionales ou autochtones et États unitaires : à la recherche d'une conciliation. Les exemples de la Corse en France et du peuple sámi de Norvège ».

Membres du jury : Abdelwahab BIAD (dir.), Marc JOYAU (rapporteur), Philippe LAGRANGE (rapporteur), Paul TAVERNIER, Stéphane PESSINA DASSONVILLE.

En qualité de rapporteur

Candidat : Madame Anita MATTES. Soutenue le 14/06/2017.

Université de soutenance : Université Paris Saclay-Paris 11.

Sujet : « La protection de la culture des communautés traditionnelles. Réflexions à partir des droits d'auteur français et brésilien et du droit international ».

Membres du jury : Alexandra BENSAMOUN (dir.), Carine BERNAULT (rapporteur), Stéphane PESSINA DASSONVILLE (rapporteur), Julie GROFFE, Maria CECILIA LONDRES FONSECA.

En qualité de rapporteur et de président du jury de soutenance

Candidat : Madame Muriel MOUSTAPHA. Soutenue le 2/10/2018.

Université de soutenance : Université Toulouse Capitole.

Sujet : *Savoir-faire traditionnel et biodiversité.*

Membres du jury : Alexandra MENDOZA-CAMINADE (dir.), Elisabeth TARDIEU-GUIGUES (rapporteur), Stéphane PESSINA (rapporteur), Pierre-Alain COLLOT (suffragant).

En qualité de directeur de thèse

Candidat : Madame Fanny DESSAINJEAN. Soutenue le 20/09/2019.

Université de soutenance : Université Rouen-Normandie.

Sujet : *La réservation des innovations variétales.*

Membres du jury : Nicolas BINCTIN (rapporteur), Thierry REVET (suffragant), François COLLART DUTILLEUL (rapporteur), Mélanie CLEMENT FONTAINE (suffragant), Maud LAROCHE (co-directrice), Stéphane PESSINA (co-directeur).

Candidat : Madame Charlotte MAS. Soutenue le 14/06/2021.

Université de soutenance : Université Rouen-Normandie.

Sujet : *Les savoirs, entre protection juridique et partage ?*

Membres du jury : Séverine DUSOLLIER (rapporteur), Michel VIVANT (rapporteur), Aurore CHAIGNEAU (suffragant), Mélanie CLEMENT FONTAINE (suffragant), Stéphane PESSINA (directeur).

Candidat : Monsieur Salomon JEAN. Soutenu le 23/06/2021.

Université de soutenance : Université Rouen-Normandie.

Sujet : *Propriété intellectuelle et savoirs traditionnels. Approche comparée franco-haïtienne.*

Membres du jury : Alexandra BENSAMOUN (rapporteur), Alexandra MENDOZA-CAMINADE (rapporteur), Nadia BELAÏDI (suffragant), Franck ALVAREZ PEREYRE (suffragant), Stéphane PESSINA (directeur).

Candidat : Monsieur Pierre SPIELEWOY. Soutenu le 12/06/2024.

Université de soutenance : Université Rouen-Normandie.

Sujet : *Le droit international de la biodiversité face aux nouvelles ontologies de la nature : Enquête au cœur des processus scientifiques et institutionnels de la Convention sur la diversité biologique sur leur capacité à accueillir une plus grande hybridation conceptuelle. Une petite histoire naturelle du point de vue du droit international.*

Membres du jury : Sandrine MALJEAN-DUBOIS (rapporteur), Delphine MISONNE (rapporteur), Alexandra MENDOZA-CAMINADE (suffragant), Hendrik SEGERS (suffragant), Nadia BELAÏDI (co-directrice), Stéphane PESSINA (directeur).

EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

En qualité de personnalité qualifiée

Candidat : Monsieur Mathieu FERYN (5/10/2018)

Université de soutenance : Université d'Avignon et des pays de Vaucluse.

Sujet : « *Where is the jazz ?* Enjeux et axiologie de l'information jazzistique en France depuis le début des années 2000. De l'hybridation des dispositifs info-communicationnels du jazz à leurs médiations formelles ».

Membres du jury : Frédéric GIMELLO-MESPLOMB (dir.), Guy LOCHARD (rapporteur), Nicolas PELISSIER (rapporteur), Emmanuel ETHIS (examineur), Pierre-Henri MORAND (examineur), Stéphane PESSINA (personnalité qualifiée).

2. Activités en matière d'enseignement et responsabilités pédagogiques

Activités marquées par la diversité :

- au regard des matières enseignées : dans des domaines de spécialité et dans d'autres domaines ;
- par les niveaux d'études concernés
- par les publics destinataires
- au regard des différents lieux dans lesquels j'ai enseigné.

A) Enseignements

1°- Activités en matière d'enseignements en TD entre 1998 et 2005

Université Montpellier I : Introduction au droit (L1), droit de la famille (L1), droit des obligations (L2), droit bancaire (M1), droit des procédures collectives (M1).

Université Paris I Panthéon-Sorbonne : Introduction au droit (L1).

2°- Activités en matière d'enseignements en CM au sein de l'Université Rouen-Normandie depuis 2006

Ensemble des cours dispensés depuis 2006 (formation initiale/présentielle) :

Cours en M2 :

Droit du spectacle : 24h

Droit approfondi de la propriété littéraire et artistique : 24h

Diversité culturelle et mondialisation : 12h.

Aide à la recherche de stage et débouchés professionnels / Initiation à la recherche : 8h00

Organisation de cycles de conférences d'actualité en droit du patrimoine naturel et culturel et en droit des activités culturelles : 8h00

Les limites planétaires : 2h

Cours DDRS : Enjeux DDRS et transition juste et équitable : 2h00

Cours en M1 :

Méthodologie : Introduction à la pensée complexe et à la transdisciplinarité : 27h

Droits de la nature : 27h

Droit des peuples autochtones : 9h

Droit de la propriété intellectuelle (Propriété littéraire et artistique et Propriété industrielle) : 36h

Droit comparé des biens et du patrimoine : 36h

Droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication (focus sur le droit des données personnelles) : 36h

Droit des contrats appliqué au patrimoine et aux activités culturelles : 12h

Droit de la culture : 12h

Droit de l'image : 12h

Introduction au droit privé pour étudiants Erasmus et Erasmus Mundus : 32h.

Organisation de cycles de conférences d'actualité en droit du patrimoine naturel et culturel et en droit des activités culturelles : 9h

Cours en L2 :

Droit civil des obligations en L2 (droit des contrats et des quasi-contrats) : 36h

Droit comparé : 36h

Introduction au droit social : 32h.

3°- Activités en matière d'enseignements en CM et séminaires de M2 en dehors de l'Université Rouen-Normandie depuis 1998

Université de Montpellier (Séminaire M2 PI/TIC) :

- en droit de la propriété littéraire et artistique (Les droits voisins du droit d'auteur).

- en droit du spectacle (Le statut de l'artiste du spectacle et les contrats du spectacle vivant).

Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Séminaire M2 en anthropologie du droit) : En droit international de la propriété intellectuelle et en anthropologie du droit : sur le statut des peuples autochtones et sur les rapports entre les logiques des droits de propriété intellectuelle et les cosmogonies des peuples autochtones (« Peuples autochtones et propriétés intellectuelles : l'épineuse question des savoirs traditionnels »).

Muséum national d'histoire naturelle-Paris (Séminaire M1 Droit du patrimoine naturel et culturel) : Le droit des peuples autochtones/Peuples autochtones et propriété intellectuelle.

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse (Séminaire M2 Droit des contrats publics et privés) : Les contrats du spectacle.

IRMA Paris et Université Paris X : Principes du droit d'auteur et particularités du domaine musical (Séminaire M1).

Université Montpellier III : Le droit des artistes-interprètes (Séminaire M2). Les principales législations du spectacle (CM L3).

Université de Nîmes : Initiation aux sciences sociales : méthodologie, sociologie, anthropologie et mésologie (Cours de 24h00 en L1 Droit).

Sciences Po Rennes, Campus des transitions à Caen : Master 2 Droit des générations futures : Cours sur « Le Droit des peuples autochtones » et sur « la mésologie appliquée au Droit ou mésologie juridique » (15h00).

B) Initiatives pédagogiques : Création et direction de diplômes

- Création du diplôme de Master 1 "Droit du patrimoine et des activités culturelles" ouvert en septembre 2017.

- Responsable de la Mention "Droit du patrimoine" depuis 2017 (M1 et M2 Droit du patrimoine et des activités culturelles).

C) Responsabilités pédagogiques

- Responsable pédagogique du Master 1 "Droit du patrimoine et des activités culturelles" de 2017 à 2020.

- Responsable pédagogique du Master 2 "Droit du patrimoine et des activités culturelles" depuis 2020.

D) Membre de conseils de perfectionnement

M1 Droit du patrimoine et des activités culturelles.

M2 Droit du patrimoine et des activités culturelles.

3. Responsabilités administratives et collectives

A) Responsabilités en qualité de chargé de mission du Président de l'Université

- **Chargé de mission TES (Transitions Environnementales et Sociétales)** auprès du Président de l'Université de Rouen-Normandie labellisée **DDRS** et au sein de l'**Institut T.URN** depuis sept. 2022 : MISSION : aider à la prise en compte des enjeux **DDRS** dans l'enseignement, la recherche et les partenariats.

- Chargé de mission auprès du Président de l'Université de Rouen-Normandie **pour les questions de recherche à l'international** (2013-2015).

B) Responsabilités administratives et collectives électives

- **Référent DD&RS** (Développement Durable & Responsabilité Sociétale) du laboratoire du CUREJ à la Faculté de droit de Rouen-Normandie depuis décembre 2020.

- **Membre élu du Conseil académique plénier et restreint** de l'Université de Rouen-Normandie dans le collège B (MCF HDR) de 2016 à 2020.

- **Membre élu à la Commission de la recherche plénière et restreinte** de l'Université de Rouen-Normandie dans le collège B (MCF HDR) de avril 2016 à septembre 2018.

- **Membre élu au Conseil de Gestion de la Faculté de Droit**, de Sciences économiques et de Gestion de Rouen (de 2015 à 2020).
- **Membre élu du Conseil Universitaire des Relations Internationales** de Rouen (2009-2015).
- **Responsable élu des relations internationales de la Faculté de droit de Rouen** (2009-2015).

C) Membre de comités de sélection

Université de Rouen-Normandie
Université de Paris XI

D) Président de jurys de baccalauréat

Au Lycée d'Évreux et au Lycée de Vernon.